



N°	CF-2008-01	1/1
Date d'émission	03 janvier 2008	

# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) 593. Selon le RAC 605.84 et les détails de l'Appendice H du Standard 625 du RAC, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du RAC 605.84 et le Standard mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

**Numéro :** CF-2008-01

**Sujet :** Sécurité du circuit carburant – Fuite de carburant dans une boucle de mise à l'air libre pour la montée d'un réservoir carburant sur une gaine d'antigivrage

**En vigueur :** 24 janvier 2008

**Applicabilité :** Tous les avions CL-600-2C10 portant les numéros de série 10003 à 10169 et tous les avions CL-600-2D24 portant les numéros de série 15001 à 15025 de Bombardier Inc.

**Conformité :** Tel qu'indiqué, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :** Bombardier Aéronautique a effectué une étude sur la sécurité du circuit carburant des avions CL-600-2C10/CL-600-2D24 en se basant sur les nouvelles normes de sécurité relatives aux réservoirs carburant introduites au chapitre 525 du Manuel de navigabilité par l'avis de proposition de modification (APM) 2002-043. On a ensuite procédé à l'évaluation des non-conformités décelées au moyen de la lettre de politique n° 525-001 de Transports Canada, afin de déterminer si la prise de mesures correctives obligatoires s'imposait.

Cette évaluation a permis d'établir que la rupture du tuyau de la boucle de mise à l'air libre pour la montée du réservoir carburant ou qu'une fuite dans les raccords de ce tuyau, pouvaient provoquer l'entrée en contact de carburant avec des gaines d'antigivrage chaudes et créer un risque d'incendie sur le dessus du réservoir carburant central.

Pour corriger cette situation non sécuritaire, la présente consigne exige que l'on modifie la boucle de mise à l'air libre pour la montée du réservoir carburant en installant des gaines de protection permettant l'écoulement sécuritaire du carburant de fuite vers l'extérieur.

**Mesures correctives :** Dans les 4 500 heures de temps dans les airs suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, modifier les tuyaux de la boucle de mise à l'air libre pour la montée du réservoir carburant en installant des gaines de protection conformément aux consignes d'exécution de la révision B du bulletin de service (BS) 670BA-28-011, en date du 4 juillet 2007, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada.

La modification du tuyau de mise à l'air libre pour la montée avant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, conformément à la publication d'origine ou à la révision A du bulletin de service susmentionné, satisfait aux exigences de la présente consigne.

**Autorisation :** Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

P. Tang  
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

**Contact :** M. Philip Tang, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4365, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [tangp@tc.gc.ca](mailto:tangp@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.

Selon le RAC 202.51 le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le Centre des communications de l'Aviation civile (AARC) à la Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8, ou 1-800-305-2059, ou [www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse.asp](http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse.asp)